

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2388

4 septembre 2015

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 3) S.à r.l.	114622	Donza S.A.	114584
AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux) S.à r.l.	114622	Home & Garden S.A.	114588
Ballymore Projects Sàrl	114608	Johnson Controls Luxembourg Corporate Holdings S.à r.l.	114612
Binfield S.à r.l.	114609	MDlux S.A.	114588
Camuzzi International S.A.	114585	MLC Invest S.A.	114612
CN Holdings Luxembourg S.à r.l.	114584	Renault Retail Group Luxembourg S.A.	114624
Coselux S.à r.l.	114580	Sammartini S.à r.l.	114605
CPP Investment Board Europe S.à.r.l.	114580	Senior European Loan Fund SCA-SIF	114586
Cranberry Investment S. à r.l.	114580	Shell Luxembourgeoise	114611
CRC Breeze Finance S.A.	114580	SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l.	114578
Creative Design & Consulting S.A.	114582	Silver Spring Holding S. à r. l.	114578
Crown Premium Private Equity VI S.A., SICAV-FIS	114581	Société Civile Immobilière Dehebert	114578
CVI CHVF Lux Master II S.à r.l.	114579	Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A.	114578
CVI CHVF Lux Sub Holdings S.à r.l.	114582	Société privée d'investissements mobiliers S.A.	114579
Dealinvest SA	114582	Sogemark Holding S.A.	114579
Delphi Asia Pacific S.à r.l.	114582	Sogemark S.A.	114579
Desantis S.A.	114583	Steinmetzdemeyer	114605
Devimolux S.à r.l.	114583	Sydney Properties S.A.	114579
D+H Finance S.à r.l.	114581	Tectum S.A., SICAV-FIS	114608
Diajewel Finance S.A.	114584	Teknon Investments S.A.	114606
Digital Services XL 5 S.C.Sp	114585	Terra Nova S.A.	114579
DJLABONG S.A.	114581	TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A.	114624
Dockland Development S.A., SICAR	114583	Transocean Drilling Company S.à r.l.	114578
Domaines Vinsmoselle	114581	Vitavest S.à r.l.	114593
Domus Development S.A.	114583	White Cloud II GP S.à r.l.	114597
Donaldson Overseas Holding S.à r.l.	114584		

Transocean Drilling Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 186.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118601/9.

(150127082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118542/10.

(150127038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Société Civile Immobilière Dehebert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.
R.C.S. Luxembourg E 1.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118543/10.

(150126745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 139.203.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015118535/11.

(150127448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Silver Spring Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 133.336.

Veillez noter que le siège social de l'associé Tottenham Haie S.à r.l. de la Société est désormais le suivant:
20, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015118536/14.

(150127245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

CVI CHVF Lux Master II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 179.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119047/9.

(150128631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Société privée d'investissements mobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 187.205.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118546/10.

(150127689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Sydney Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 104.019.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015118578/10.

(150126893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

**Sogemark S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Sogemark Holding S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 53.312.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015118552/12.

(150126805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Terra Nova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 183.021.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de son poste de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53 en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015118613/13.

(150127059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

CPP Investment Board Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119035/10.

(150128410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

CRC Breeze Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.853.

Die Bilanz am 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015119037/10.

(150128292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Cranberry Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 73.307.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude ZIMMER, gérant, est désormais:

50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119036/12.

(150127833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Coselux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.
R.C.S. Luxembourg B 65.949.

Suite à deux cessions de parts sous seing privé donnée le 20 mars 2011 la gérance de la société COSELUX SARL constate qu'il a été cédé:

1. La Société de droit Panaméen «OFFSHORE MAPLEWOOD ADVENTURE Inc.» ayant son siège social à PANAMA, España, 122, Bank Boston Building, 8th Floor, inscrite au microjacket sous le numéro 597908 représentée par Mme Carmela CIPRIANO a cédé à Monsieur Alexandre BIASION demeurant F 57190 FLORANGE, 48 parts de la Société COSELUX sàrl

2. La Société de droit Panaméen «OFFSHORE MAPLEWOOD ADVENTURE Inc.» ayant son siège social à PANAMA, España, 122, Bank Boston Building, 8th Floor, inscrite au microjacket sous le numéro 597908 représentée par Mme Carmela CIPRIANO a cédé à Monsieur Nicolas BIASION demeurant F 57190 FLORANGE 47 parts de la Société COSELUX sàrl

Suite à ce transfert les parts sociales de la société COSELUX sàrl sont désormais détenues comme suit

- Monsieur Alexandre BIAISON:	48 parts
- Monsieur Nicolas BIASION:	47 parts
- Madame Stéphanie MARTIN:	5 parts

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015119033/22.

(150128420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

D+H Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 196.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119052/10.

(150128408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Crown Premium Private Equity VI S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 189.913.

Die Koordinierten Statuten vom 30. Juni 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, der 16. Juli 2015.

Référence de publication: 2015119041/12.

(150128656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Domaines Vinsmoselle, Société Coopérative.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, Château de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 7.274.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des neuen Verwaltungsrates der Domaines Vinsmoselle vom 06. Juli 2015:

Wurden ernannt:

- Herr Henri STRENG, Präsident des Verwaltungsrates;
- Herr Serge GALES, 1. Vize-Präsident des Verwaltungsrates, erster Stellvertreter des Präsidenten;
- Herr Roger DEMUTH, 2. Vize-Präsident des Verwaltungsrates, zweiter Stellvertreter des Präsidenten;
- Herr Norby SCHILL, Dame Claudine KOHLL-LAMBINET, Vize-Präsidenten des Verwaltungsrates.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Grevenmacher, den 14. Juli 2015.

Référence de publication: 2015119065/15.

(150128403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

DJLABONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.811.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 07.04.2015 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, ZEIMET Jean-Bernard, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2021.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015119083/17.

(150128140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

CVI CHVF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 179.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119048/9.

(150128644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Dealinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dealinvest S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015119054/11.

(150127762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Creative Design & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5411 Canach, 36, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 159.935.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015119040/12.

(150127782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Delphi Asia Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 228.781.517,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 177.561.

EXTRAIT

Par décision prise en date du 18 juin 2015, l'associé unique de la Société a accepté (i) la démission de M. Bradley Allan Spiegel de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} mai 2015 et (ii) la démission de M. Joseph Russell Massaro de son mandat de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 juin 2015.

Par décision prise en date du 18 juin 2015, l'associé unique de la Société a nommé Mme Michele Marie Compton, née à Clark AFB, Philippines, le 10 Octobre 1956, demeurant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- David Matthew Sherbin, gérant de catégorie A;
- Christophe Moulin, gérant de catégorie B; et
- Michele Marie Compton, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015119055/22.

(150128943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Devimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.594.

Les documents de clôture de l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119075/10.

(150129099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Desantis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 48.301.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 02.07.2015 de la société DESANTIS S.A., il a été décidé:

1. Démission de Monsieur Igor Busarov de ses fonctions d'administrateur et nomination de Monsieur Igor Sosnovskly né le 22/06/1970 à Zaporozie, USSR, demeurant professionnellement à 17/9, Prechistenka str., 119034 Moscow en tant qu'Administrateur de la société. Son mandat expirera lors de l'AGO que se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 02.07.2015.

Référence de publication: 2015119074/13.

(150128642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Dockland Development S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.573.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale tenue le 10 juillet 2015

- La liquidation de la Société Dockland Development S.A., SICAR est clôturée
- Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Luxembourg, le 16 Juillet 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015119063/15.

(150128044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Domus Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 198.400.

EXTRAIT

- Il résulte du conseil d'administration (le «Conseil») tenu en date du 3 juillet 2015 que:

* Mr. Marco LAGONA, administrateur, a été nommé président du conseil d'administration.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Samir EL MOUSSAOUI, administrateur,

- Mr. Fabio MASTROSIMONE, administrateur et

- Mr. Marco LAGONA, administrateur et président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119066/16.

(150128687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Donza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.388.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015119068/9.
(150128558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

CN Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 724.320.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.
Référence de publication: 2015119025/10.
(150128768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Donaldson Overseas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 157.786.

Les comptes consolidés de la société mère DONALDSON COMPANY, INC. pour la période se terminant au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.
Référence de publication: 2015119067/11.
(150128429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Diajewel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.851.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle des associés de la Société en date du 7 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés à compter du 7 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, immatriculée sous le numéro B 9098 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Fides (Luxembourg) S.A., société anonyme, immatriculée sous le numéro B 41469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Mutua (Luxembourg) S.A., société anonyme, immatriculée sous le numéro B 41471 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Le mandat de l'administrateur délégué suivant est renouvelé à compter du 7 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, immatriculée sous le numéro B 9098 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2015119076/24.

(150128866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Camuzzi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.482.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 mars 2015 que Monsieur Maximiliano Alfredo GOBBO a démissionné de son mandat d'administrateur de la société CAMUZZI INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42 482, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2015118989/15.

(150127747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Digital Services XL 5 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.484.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XL 5 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 13th July 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XL (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194029 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XL 5 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 13th July 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XL 5 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 13/ Juli 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XL (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 194029 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XL 5 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 13/ Juli 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015119059/77.

(150128937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Senior European Loan Fund SCA-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.723.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty ninth day of June,

Before us, Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Isabelle MANGEL, employee at AEW Europe S.à r.l., with professional address at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, acting in her capacity as special proxyholder of the General Partner of Senior European Loan Fund SCA-SIF, a Société en Commandite par Actions -Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 18 June 2012 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1689, dated 5 July 2012, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 29 May 2015 before the undersigned notary and not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.723 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 4 June 2015 by the board of managers of Senior European Loan Management (acting as general partner of the Company (the "General Partner"), a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That, pursuant to article 5.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is presently set at twenty-one million four hundred fifty-nine thousand and forty-six Euros (EUR 21,459,046.-), divided into one (1) management share in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1 (the "Compartment") held by the General Partner and twenty-one million four hundred fifty-eight thousand and forty-six (21,458,046) Class A Ordinary Shares held by Class A Limited Shareholders in the Compartment and nine hundred ninety-nine (999) Class B Ordinary Shares in the Compartment held by the General Partner as Class B Limited Shareholder.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the un-issued but authorised share capital of the Company has been fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by creating and issuing new shares.

III. That the Board, during the same meeting held on 4 June 2015, has resolved to cancel any preferential subscription rights and to approve the issuance of four million eight hundred eighty-two thousand and two hundred eighty (4,882,280) new Class A Ordinary Shares to the existing shareholders, upon receipt of satisfactory evidence of receipt of the entire amount of their respective parts of the drawn Commitments from the custodian bank of the Company; such newly issued Class A Ordinary Shares to be divided as follows among the various shareholders as follows:

i. Two millions two hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (2,265,248) new Class A Ordinary Shares to be issued to CNP-EVJ Fonds General Ecureuil Vie and CNP-272 Trésor Vie, in consideration for the payment of twenty-two millions six hundred fifty-two thousand four hundred and eighty Euros (EUR 22,652,480), two millions two hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight Euros (EUR 2,265,248) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining twenty million three hundred eighty-seven thousand two hundred and thirty-two Euros (EUR 20,387,232) to be booked as share premium;

ii. Three hundred and two thousand and thirty-three (302,033) new Class A Ordinary Shares to be issued to ABP Vie, in consideration for the payment of three million twenty thousand three hundred and thirty Euros (EUR 3,020,330), three hundred and two thousand and thirty-three Euros (EUR 302,033) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining two million seven hundred eighteen thousand and two hundred ninety-seven Euros (EUR 2,718,297) to be booked as share premium; and

iii. One million four hundred twenty-three thousand nine hundred and ninety-nine (1,423,999) new Class A Ordinary Shares to be issued to Predica-Predica Actif Long Terme and Predica-Predica Predige, in consideration for the payment of fourteen million two hundred thirty-nine thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 14,239,990), one million four hundred twenty-three thousand nine hundred and ninety-nine Euros (EUR 1,423,999) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining twelve million eight hundred and fifteen thousand nine hundred and ninety-one Euros (EUR 12,815,991) to be booked as share premium, and

iv. Three hundred and two thousand and thirty-four (302,034) new Class A Ordinary Shares to be issued to Ageas France, in consideration for the payment of three million twenty thousand three hundred and forty Euros (EUR 3,020,340), Three hundred and two thousand and thirty-four Euros (EUR 302,034) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining two million seven hundred eighteen thousand and three hundred and six Euros (EUR 2,718,306) to be booked as share premium; and

v. One hundred fifty-one thousand eighteen (151,018) new Class A Ordinary Shares to be issued to BPCE Assurances, in consideration for the payment of one million five hundred ten thousand one hundred and eighty Euros (EUR 1,510,180), one hundred fifty-one thousand eighteen Euros (EUR 151,018) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining one million three hundred fifty-nine thousand one hundred sixty-two Euros (EUR 1,359,162) to be booked as share premium; and

vi. Four hundred thirty-seven thousand nine hundred and forty-eight (437,948) new Class A Ordinary Shares to be issued to Caumartin Financement à l'Economie, in consideration for the payment of four million three hundred seventy-nine thousand four hundred and eighty Euros (EUR 4,379,480), four hundred thirty-seven thousand nine hundred and forty-eight Euros (EUR 437,948) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining two million nine hundred eighty-seven thousand and sixty-four Euros (EUR 3,941,532) to be booked as share premium; and

IV. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 11 June 2015, so that the total amount of forty-eight million eight hundred twenty-two thousand and eight hundred Euros (EUR 48,822,800) representing the amount of the abovementioned capital increase of four million eight hundred eighty-two thousand and two hundred eighty (EUR 4,882,280) and an aggregate share premium in an amount of forty-three million nine hundred forty thousand and five hundred and twenty Euros (EUR 43,940,520) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That the Board, during the same meeting held on 4 June 2015, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of four million eight hundred eighty-two thousand two hundred and eighty Euros (EUR 4,882,280.-).

VI. That as a consequence of the abovementioned capital increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" 5.1. The Company's subscribed share capital is set at twenty-six million three hundred forty-one thousand three hundred twenty-six Euros (EUR 26,341,326.-) represented by one (1) Management Share held by the General Partner in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1 and twenty-six million three hundred forty thousand three hundred twenty-six (26,340,326) Class A Ordinary Shares held by Class A Limited Shareholders in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1 and nine hundred ninety-nine (999) Class B Ordinary Shares held by the General Partner in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Signé: I. MANGEL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 juin 2015. 1LAC/2015/20115. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119611/104.

(150128120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

**MDlux S.A., Société Anonyme,
(anc. Home & Garden S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 69, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 164.114.

L'an deux mille quinze.

Le treize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOME & GARDEN S.A., ayant eu son siège social à L-5427 Greiveldange, 4a, Bechelsbiërg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.114,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2947 du 1^{er} décembre 2011,

au capital social de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trente (30) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas RUFFINI, pensionné, demeurant à L-5427 Greiveldange, Bechelsbiërg 4,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Dejan MILOVANOVIC, coffreur, demeurant à L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mirjana MILOVANOVIC, femme de charge, demeurant à L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Conversion des actions au porteur en actions nominatives.
- 2.- Changement de la dénomination sociale en MDlux S.A..

3.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich.

4.- Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous achats, ventes et transferts de propriétés mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

5.- Refonte complète des statuts en langue française.

6.- Constatation de la démission de Monsieur Rainer MUCK en tant qu'administrateur unique avec effet au 10 novembre 2014.

7.- Constatation de la démission de Monsieur Nicolas RUFFINI en tant que commissaire aux comptes avec effet au 30 août 2014.

8.- Nomination de Madame Mirjana MILOVANOVIC, femme de charge, née à Brus (Serbie-et-Monténégro), le 27 décembre 1984, demeurant à L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich, en tant qu'administrateur unique, son mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2020, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

9.- Nomination de Monsieur Nicolas RUFFINI, pensionné, né à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 1952, demeurant à L-5427 Greiveldange, Bechelsbiérg 4, en tant que commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2020.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en MDlux S.A..

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous achats, ventes et transferts de propriétés mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts en langue française et qui auront la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MDlux S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous achats, ventes et transferts de propriétés mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente (30) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que Monsieur Rainer MUCK a démissionné de son poste d'administrateur unique avec effet au 10 novembre 2014.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que Monsieur Nicolas RUFFINI a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 30 août 2014.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Madame Mirjana MILOVANOVIC, femme de charge, née à Brus (Serbie-et-Monténégro), le 27 décembre 1984, demeurant à L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich, en tant qu'administrateur unique, son mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2020,

laquelle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Nicolas RUFFINI, pensionné, né à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 1952, demeurant à L-5427 Greiveldange, Bechelsbiërg 4, en tant que commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. RUFFINI, D. MILOVANOVIC, M. MILOVANOVIC, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120253/261.

(150130077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Vitavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.862.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July.

Before Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Index Ventures Life VI (Jersey) L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 1385, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Life Associates VI Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the Separate limited Partnerships (Jersey) Law 2011 with registered number 13, having its registered office at N° 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy is initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Vitavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B175.862 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on March 4, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1124 of May 13, 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of Me Blanche MOUTRIER on March 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1214 of May 23, 2013

II. That the capital of the Company is set at three hundred fifty thousand Euro and seven Cents (EUR 350,000.07) represented by thirty five million seven (35,000,007) class A shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty four thousand three Euros and twenty three cents (EUR 224,003.23) so as to raise it from its present amount of three hundred fifty thousand Euros and

seven Cents (EUR 350,000.07) to five hundred seventy four thousand three Euros and thirty cents (EUR 574,003.30) by the creation and the issue of twenty two million four hundred thousand three hundred twenty three (22,400,323) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the twenty two million four hundred thousand three hundred twenty three (22,400,323) new class A shares as follows:

(a) Twenty two million sixty four thousand three hundred eighteen (22,064,318) new class A shares by Index Ventures Life VI (Jersey), L.P., by a contribution in cash of two hundred twenty thousand six hundred forty three Euros and eighteen cents (EUR 220,643.18);

(b) Three hundred thirty six thousand five (336,005) new class A shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of three thousand three hundred sixty Euros and five cents (EUR 3,360.05);

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

4) Appointment of a new manager of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of two hundred twenty four thousand three Euros and twenty three cents (EUR 224,003.23) so as to raise it from its present amount of three hundred fifty thousand Euro and seven Cents (EUR 350,000.07) to five hundred seventy four thousand three Euros and thirty cents (EUR 574,003.30) by the creation and the issue of twenty two million four hundred thousand three hundred twenty three (22,400,323) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the twenty two million four hundred thousand three hundred twenty three (22,400,323) new class A shares are subscribed for by the two existing shareholders as follows:

(a) Twenty two million sixty four thousand three hundred eighteen (22,064,318) new class A shares by Index Ventures Life VI (Jersey), L.P., by a contribution in cash of two hundred twenty thousand six hundred forty three Euros and eighteen cents (EUR 220,643.18);

(b) Three hundred thirty six thousand five (336,005) new class A shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of three thousand three hundred sixty Euros and five cents (EUR 3,360.05).

The twenty two million four hundred thousand three hundred twenty three (22,400,323) new class A shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of two hundred twenty four thousand three Euros and twenty three cents (EUR 224,003.23) which are now at the disposal of the Company

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class A shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at five hundred seventy four thousand three Euros and thirty cents (EUR 574,003.30) represented by fifty seven million four hundred thousand three hundred thirty (57,400,330) class A shares (the “Class A Shares”), each with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR), entirely subscribed for and fully paid up.

The Company is authorized to issue additional Class A Shares and to issue class B shares (the “Class B Shares”), class C shares (the “Class C Shares”), class D shares (the “Class D Shares”), class E shares (the “Class E Shares”), class F shares (the “Class F Shares”), class G shares (the “Class G Shares”), class H shares (the “Class H Shares”), class I shares (the “Class I Shares”), class J shares (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares”, each having such rights and obligations as set in these Articles. In these Articles, “Shareholders” mean the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of shares and may be used to finance the redemption of any class of shares if the board of managers decides to do so.

The shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its shares by the redemption of one or more entire classes of shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interests of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these Articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's net profits and non-compulsory reserves, including any share premium account but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers within the limitations set forth by these Articles and by law and in accordance with any relevant agreements to which the company and its shareholders are party.

When determining the redemption price for each class of shares to be redeemed, the Board of Managers may freely allocate all the distributable profits of the company to such class of shares as it considers as best fit.”

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to appoint Mrs Nathalie HOULLE, born in Forbach, France on March 8, 1984, professionally residing at 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company, with effect as from July 1st, 2015 and for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L’an deux mille quinze, le premier juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

Index Ventures Life VI (Jersey), L.P., un ‘limited partnership’ constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du ‘Jersey Financial Services Commission’ sous le numéro d’immatriculation 1385 ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, agissant par l’intermédiaire de son ‘managing general partner’ Index Venture Life Associates VI Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) S.L.P., un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du Separate limited Partnership (Jersey) de 2011 sous le numéro d’immatriculation 13, ayant son siège social au N ° 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ., ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée “ne varietur” par le mandataire du comparant prénommé et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant prénommé, représenté comme établi ci avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Vitavest S.à r.l. avec siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 175.862 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 4 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 le 13 mai 2013. Les statuts ont été dernièrement modifiés par acte notarié de Maître Blanche MOUTRIER le 18 mars 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1214 le 23 mai 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante-mille euros et sept centimes (EUR 350,000.07) représenté par trente-cinq million et sept (35.000.007) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d’un centime d’Euros (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d’un montant de deux cent vingt-quatre mille trois Euros et vingt-trois centimes (EUR 224.003,23) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille Euros et sept centimes (EUR 350.000,07) à cinq cent soixante-quatorze mille trois Euros et trente centimes (EUR 574.003,30) par la création et l’émission de vingt-deux millions quatre cent mille trois cent vingt-trois (22.400.323) nouvelles parts sociales de classe A d’une valeur nominale d’un centime d’Euros (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des vingt-deux millions quatre cent mille trois cent vingt-trois (22.400.323) nouvelles parts sociales de classe A comme suit:

(a) vingt-deux millions soixante-quatre mille trois cent dix-huit (22.064.318) nouvelles parts sociales de classe A par Index Venture Life VI (Jersey) L.P. par l’apport en numéraire de deux cent vingt mille six cent quarante-trois Euros et dix-huit centimes (EUR 220.643,18);

(b) trois cent trente-six mille et cinq (336.005) nouvelles parts sociales de classe A par Yucca (Jersey) SLP, par l’apport en numéraire de trois mille trois cent soixante Euros et cinq centimes (EUR 3.360,05);

3) Modification de l’Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

4) Nomination d'un nouveau gérant de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-quatre mille trois Euros et vingt-trois centimes (EUR 224.003,23) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille Euros et sept centimes (EUR 350.000,07) à cinq cent soixante-quatorze mille trois Euros et trente centimes (EUR 574.003,30) par la création et l'émission de vingt-deux millions quatre cent mille trois cent vingt-trois (22.400.323) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les vingt-deux millions quatre cent mille trois cent vingt-trois (22.400.323) nouvelles parts sociales de classe A sont souscrites par les deux associés existants comme suit:

(a) vingt-deux millions soixante-quatre mille trois cent dix-huit (22.064.318) nouvelles parts sociales de classe A par Index Venture Life VI (Jersey) L.P. par l'apport en numéraire de deux cent vingt mille six cent quarante-trois Euros et dix-huit centimes (EUR 220.643,18);

(b) trois cent trente-six mille et cinq (336.005) nouvelles parts sociales de classe A par Yucca (Jersey) SLP, par l'apport en numéraire de trois mille trois cent soixante Euros et cinq centimes (EUR 3.360,05);

Les vingt-deux millions quatre cent mille trois cent vingt-trois (22.400.323) nouvelles parts sociales de classe A ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de deux cent vingt-quatre mille trois Euros et vingt-trois centimes (EUR 224.003,23), qui est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe A, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à cinq cent soixante-quatorze mille trois Euros et trente centimes (EUR 574.003,30) représenté par cinquante-sept millions quatre cent mille trois cent trente (57.400.330) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société est autorisée à émettre des Parts Sociales de Classe A additionnelles et d'émettre des parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), des parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), des parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), des parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), des parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), des parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), des parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), des parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), des parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») et toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévu par ces Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

En plus du capital social, les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune classe de parts sociales en particulier si le Conseil de Gérance décide d'y procéder.

Les parts sociales ne sont pas rachetables à la demande d'un Associé.

Toutefois la société peut, à chaque fois que le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il déterminera et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi, racheter ses parts sociales par le remboursement entier d'une ou de plusieurs classes d'actions.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi et en conformité avec tout accord auquel la société et les associés sont parties.

Lors de la détermination du prix de rachat pour chaque classe de parts sociales à racheter, le Conseil de Gérance peut librement allouer tous les profits distribuables de la société à la classe de parts sociales qu'il considère comme convenant le mieux.»

Troisième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de nommer Madame Nathalie HOULLE, née à Forbach, France, le 8 mars 1984, résidant professionnellement au 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 1 juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015120729/212.

(150129232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

White Cloud II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 197.858.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- WCC Principal Holdings Two Ltd, a limited company established and existing under the laws of Mauritius, with registered office at c/o Curatus Trust Company Ltd, 12th floor, Raffles Tower, 19 Cybercity, Ebene, Maurice and registered with the Mauritius Registrar of Companies under number 130865 C2/GBL; and

- BXR Funds B.V., a limited company (Besloten Vennootschap), established and existing under Dutch law, having its registered seat at Jachthavenweg 109h, 1081 KM, Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch Register under number 55499430,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on June 26, 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "White Cloud II GP S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197858, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 12, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The shareholders have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to entirely restate the Company's articles of association to give them henceforth the following contents:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of White Cloud II GP S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to

purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

Without limitation the Company shall act as the general partner of each of White Cloud Capital II SCSp and White Cloud Capital II VC SCSp, each a special limited partnership (société en commandite spéciale) established and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (together, the Funds). The Company shall be entitled (subject to these Articles and the Law) to exercise its rights and fulfil its obligations under the limited partnership agreements of the Funds (the LPAs) and the Company shall carry out its obligations subject to any restrictions in the LPAs and bearing in mind its duties to the Funds and the investors in the Funds, and the Board of Managers (as defined below) shall consider such duties in carrying out their obligations hereunder.

So long as it is the general partner of the Funds, the Company shall manage the Funds and shall receive management fees or similar fees from or in respect of the Funds. The Company may enter into arrangements with WCC II Consultancy Limited to provide investment advisory services to the Company and/ or the Funds, in return for which the Company may pay some or all of the fees it receives from the Funds to WCC II Consultancy Limited.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

The Company may carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers (with a maximum of seven (7) managers without prejudice to the BXR Right of Proposal) divided as follows:

- at least one (1) category A manager (the Category A Managers); and
- at least two (2) category B Managers (the Category B Managers), who shall be Luxembourg residents, or carrying professional activity in Luxembourg.

BXR Funds BV, a limited company (Besloten Vennootschap), established and existing under Dutch law, having its registered seat at Jachthavenweg 109h, 1081 KM, Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch Register under number 55499430 (BXR) shall have the right to propose for appointment one (1) additional category C manager (the Category C Manager) by service of a fifteen (15) days written prior notice from BXR to the Company (the BXR Right of Proposal).

The managers need not be shareholders. The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital, subject always to the provisions of any LPA.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case no Category C Manager is present or represented at a meeting of the Board of Managers, the following shall apply:

(i) a representative of BXR shall be entitled to consult with and advise the management of the Company on significant business issues, including analysing, structuring and negotiating potential investments with respect to the Funds, and the management will meet with the representative of BXR regularly during each year at mutually agreeable times for such consultation and advice and to review progress with respect to the investments relating to the Funds;

(ii) BXR may examine the books and records of the Company may request information at reasonable times and intervals concerning the general status of the Company's financial condition and operations, provided that access to highly confidential proprietary information and facilities need not be provided; and

(iii) the Company shall, concurrently with delivery to the Board of Managers, at any time when a Category C Manager has not been appointed, provide to BXR copies of all notices, minutes, consents and other material that the Company provides to the Managers, except that the representative may be excluded from access to any material or meeting or portion thereof if the Board of Managers determines in good faith, upon advice of counsel, that such exclusion is reasonably necessary to preserve the attorney-client privilege, to protect highly confidential proprietary information, or for other similar reasons. The Company shall give notice of, and BXR shall be entitled to attend, all meetings of the Board of Managers as a non-voting observer. In addition, upon reasonable notice and at a scheduled meeting of the Board of Managers or such other time, if any, as the Board of Managers may determine in its sole discretion, a representative of BXR may address the Board of Managers with respect to BXR's concerns regarding significant business issues facing the Company. BXR agrees that any confidential information provided to or learned by it in connection with its rights under this Article 12 shall be subject to the confidentiality provisions set forth in Article 16 below.

No amendment to any investment advisory or management agreement entered into by the Company from time to time with WCC II Consultancy Limited shall be made without:

(i) prior written approval from BXR, if no Category C Manager is present or represented at the relevant meeting of the Board of Managers; or

(ii) the approval of the Category C Manager, if the Category C Manager is present or represented at the relevant meeting of the Board of Managers.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of its/her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it/her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. Each shareholder may examine the books and records of the Company and inspect its facilities and may request information at reasonable times and intervals concerning the general status of the Company's financial condition and operations, provided that access to highly confidential proprietary information and facilities need not be provided.

Art. 16. Each shareholder covenants and agrees that such shareholder and such shareholder's employees, officers, directors, shareholders, agents, representatives, affiliates and the successors and assigns thereof shall retain in strict confidence, and shall not use for any purpose whatsoever, or divulge, disseminate or disclose to any third party (other than as may be required by law and other than to any affiliate of or professional advisor to such shareholder or to a prospective purchaser who executes a customary confidentiality agreement for the benefit of the Company, the form and substance of which are reasonably satisfactory to the Board of Managers), any proprietary or confidential information relating to the Company or its business (all of such information being hereinafter referred to as Confidential Information). The provisions of this Article 16 shall (a) survive and continue to bind each shareholder notwithstanding any such shareholder ceasing to be a shareholder of the Company and (b) not apply to information that is (i) at the time of disclosure generally available to and known by the public other than as a result of a disclosure by the disclosing shareholder or (ii) was or becomes available to such disclosing shareholder on a non-confidential basis from a source other than the Company, provided that such source does not owe a duty of confidentiality with respect to the information to the Company or any of its affiliates.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, subject always to the provisions of any LPA.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Second resolution

The shareholders of the Company resolve to appoint the following persons as members of the board of managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Carlo Zuccaro, born on May 27, 1974 in Udine, Italy, having its professional address at 20 Manchester Square London W1U 3PZ United Kingdom; and
- Mr. Nicholas Peter Merrick Watkins, born on November 9, 1965 in Bushey, United Kingdom, having its professional address at 20 Manchester Square London W1U 3PZ United Kingdom.

Category B managers:

- Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, having his professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs. Krystel Stoffel, born on July 10, 1984 in Arlon, Belgium, having her professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Manuel Pierre Max Mouget, born on January 6, 1977 in Messancy, Belgium, having his professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- WCC Principal Holdings Two Ltd, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Maurice, ayant son siège social à c/o Curatus Trust Company Ltd, 12th floor, Raffles Tower, 19 Cybercity, Ebene, Maurice et enregistrée auprès du registre des sociétés de Maurice sous le numéro 130865 C2/GBL; et

- BXR Funds B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap), établie et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 109h, 1081 KM, Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre des sociétés Néerlandais sous le numéro 55499430,

ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Comde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations donnée le 26 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «White Cloud II GP S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197858, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze-mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de refondre l'intégralité des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de White Cloud II GP S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Sans limitation, la Société agit en tant qu'associé commandité de White Cloud Capital II SCSp et White Cloud Capital II VC SCSp, deux sociétés en commandite spéciales établies et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ensemble, les Fonds). La Société est autorisée (sous réserve du respect de ces Statuts et de la Loi), à exercer ses droits et remplir ses obligations découlant des contrats sociaux des Fonds (les Contrats Sociaux) et la société doit remplir ses obligations nonobstant toute restriction des Contrats Sociaux et sans perdre de vue son devoir envers les Fonds et les investisseurs des Fonds, et le Conseil de Gérance (tel que ce terme est défini ci-après), doit tenir compte de ces devoirs lorsqu'il remplit ses obligations ci-dessous mentionnées.

Tant qu'elle agit en tant qu'associé commandité des Fonds, la Société gère les Fonds et reçoit des frais de gestions ou frais similaires des ou à l'égard des Fonds. La Société peut conclure des accords avec WCC II Consultancy Limited afin que cette dernière fournisse des conseils d'investissement à la Société et/ou aux Fonds, en échange de quoi la Société pourra payer une partie ou l'intégralité des frais reçus des Fonds à WCC II Consultancy Limited.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

La Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants (et au maximum de sept (7) gérants, sans que cela ne puisse nuire au Droit de Proposition de BXR), divisé comme suit:

- au moins un (1) gérant de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A); et
- au moins deux (2) gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B), qui doivent résider à Luxembourg, ou avoir une activité professionnelle à Luxembourg.

BXR Funds B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap), établie et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 109h, 1081 KM, Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre

des sociétés Néerlandais sous le numéro 55499430 (BXR) a le droit, sur proposition écrite délivrée au moins quinze (15) jour à l'avance à la Société, de proposer pour nomination (le Droit de Proposition de BXR), un (1) gérant de catégorie C supplémentaire (le Gérant de Catégorie C).

Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social, sous réserve du respect des stipulations des Contrats Sociaux.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance. Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Dans le cas où le Gérant de Catégorie C n'est pas présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

(i) un représentant de BXR a le droit de consulter et conseiller les gérants de la Société à propos des questions d'affaire primordiales, y inclus l'analyse, la structuration et la négociation d'investissements potentiels en relation avec les Fonds, et les gérants de la Société rencontreront le représentant de BXR de façon régulière chaque année à des dates convenues pour de telles consultations et conseils et pour revoir l'avancement des investissements en relation avec les Fonds;

(ii) BXR peut examiner les comptes et archives de la Société, demander des informations quant au statut général des conditions financières et opérationnelles de la société, à des dates et intervalles raisonnables, à condition que les informations hautement confidentielles ou privées et installations ne soit pas accessibles; et

(iii) la Société doit, communiquer concurremment à la délivrance au Conseil de Gérance, dès lors qu'un Gérant de Catégorie C n'est pas nommé, une copie de toutes les notifications, procès-verbaux, consentements et autres éléments que la Société communique aux Gérants, sauf à considérer que le représentant n'ait pas accès à tout élément ou réunion ou partie de ces derniers si le Conseil de Gérance détermine en tout bonne foi, sur conseil avisé, qu'une telle exclusion soit raisonnablement nécessaire à la préservation du secret professionnel, afin de protéger une information à caractère hautement confidentiel, ou pour toute autre raison similaire. La Société doit notifier BXR de toute réunion du Conseil de Gérance à laquelle BXR peut participer en tant qu'observateur sans droit de vote. De plus, sous réserve du respect d'un préavis raisonnable, lors d'une réunion prévue du Conseil de Gérance ou à tout autre moment, le cas échéant, décidé par le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, un représentant de BXR peut notifier le Conseil de Gérance des préoccupations de BXR en lien avec toute question d'affaire important à laquelle la Société fait face. BXR accepte que toute information confi-

dentielle qui lui est communiquée ou dont BXR prend connaissance en lien avec les droits qui lui sont conférés par cet Article 12 sont sujets aux stipulations de l'Article 16 ci-dessous, relatives à la confidentialité.

Aucune modification ne peut être faite à tout contrat de conseil en investissement ou contrat de gestion conclu par la Société à tout moment avec WCC II Consultancy Limited sans:

(i) consentement préalable écrit de BXR, en cas d'absence ou de non-représentation du Gérant de Catégorie C à la réunion du Conseil de Gérance; ou

(ii) l'approbation du Gérant de Catégorie C, si ce dernier est présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. Tout associé peut examiner les comptes et archives de la Société et inspecter ses facilités et demander des informations quant au statut général des conditions financières et opérationnelles de la société, à des dates et intervalles raisonnables, à condition que les informations hautement confidentielles ou privées et installations ne soit pas accessibles.

Art. 16. Chaque associé accepte et s'engage, pour son propre compte et pour celui de ses employés, officiers, directeurs, associés ou associés, agents, représentants, sociétés affiliés et successeurs, et ayants-droits, à conserver la plus stricte confidentialité, et à ne pas utiliser, divulguer, diffuser à des tiers parties (autre que pour des fins légales ou à des sociétés affiliées ou conseils professionnels à cet associé, ou potentiel acheteur qui signe également un accord de confidentialité au bénéfice de la Société dont la forme et les conditions générales sont raisonnables et conviennent au Conseil de Gérance), à quelques fins que ce soit, toute information privée ou confidentielle relative à la Société ou à ses affaires (ces informations étant ci-après dénommée Informations Confidentielles). Les stipulations de cet Article 16 (a) subsistent et restent obligatoires pour chaque associé, quand bien même il cesserait d'être associé de la Société, et (b) ne s'appliquent pas à toute information qui est (i) disponible et connue du public au moment de sa divulgation autre que par le fait même de cette divulgation par l'associé, ou (ii) a été ou est devenue disponible de manière non-confidentielle et d'une source externe à la société, à l'associé l'ayant divulguée, sous réserve que cette source externe n'était pas tenue d'un devoir de confidentialité lié à l'information relative à la Société ou à ses sociétés affiliées.

Art. 17. L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société sous réserve des dispositions des Contrats Sociaux.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période illimitée:

Gérants de catégorie A:

- M. Carlo Zuccaro, né le 27 mai 1974 à Udine, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20 Manchester Square Londres W1U 3PZ Royaume-Uni; et

- M. Nicholas Peter Merrick Watkins, né le 9 novembre 1965 à Bushey, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20 Manchester Square Londres W1U 3PZ Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme. Krystel Stoffel, née le 10 juillet 1984 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015120744/458.

(150129008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Steinmetzdemeyer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 39, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 150.707.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118565/10.

(150127567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Sammartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.206.

EXTRAIT

Il convient de prendre note que l'associé unique de la Société GENERALI REAL ESTATE FUND a changé sa dénomination en Generali European Real Estate Investments S.A. et a désormais son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118515/14.

(150127650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Teknon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.101.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Teknon Investments S.A., a public limited liability (société anonyme), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.101 (the Company).

The Company was incorporated on 19 May 2004, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg at that time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 784 of 30 July 2004. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 7 October 2009 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial under number 2297 on 24 November 2009.

The Meeting was opened at 5 p.m. and chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange.

The chairperson appoints as secretary Mrs Laetitia ZUANEL, employee, residing professionally in Pétange.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Laetitia ZUANEL, employee, residing professionally in Pétange.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairperson declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders (the Shareholders) present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their authorised representatives, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the powers of attorney will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list that all the shares are represented. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on the agenda which has been agreed in advance.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of the liquidator.
3. Powers of the liquidator.
4. Instructions for the liquidator.
5. Miscellaneous

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having a perfect knowledge of the agenda of this meeting which has been provided to them.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.141 as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial, deed is drawn up in Pétange, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Teknon Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.101 (la Société).

La Société a été constituée le 19 mai 2004, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à cette époque, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), N° - 784 du 30 juillet 2004. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 7 octobre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, N° - 2297 du 24 novembre 2009.

L'Assemblée a commencé à 15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange

Le président nommé Madame Laetitia ZUANEL, employée, demeurant professionnellement à Pétange, comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Madame Laetitia ZUANEL, employée, demeurant professionnellement à Pétange, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que tous les actionnaires (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'Assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions sont représentées. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour qui a été décidé par avance.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination du liquidateur.
3. Pouvoirs du liquidateur.
4. Instructions au liquidateur.
5. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Actionnaires renoncent aux modalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée qui leur a été communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141 en tant que liquidateur (le Liquidateur). Le Liquidateur

est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Actionnaires, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des Actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15618. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015120693/131.

(150129112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Tectum S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.625.

Rectificatif du dépôt L150121945

Suite à l'assemblée qui s'est tenue le 16 juin 2015, KPMG Luxembourg, a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015118585/12.

(150127585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Ballymore Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.143.

- Démission de M. Frits Carlsen en qualité de gérant de catégorie B avec effet au 15 juin 2015.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Francis Gerard Walker, gérant de catégorie A;

- M. John Sisk, gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015118876/14.

(150128122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Binfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 198.489.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Asmir HODZIC, livreur, né à Pec (Kosovo) le 8 juillet 1991, demeurant à L-8560 Roodt/Ell, 21, Hueschterterstrooss.

2) Madame Amela ADROVIC, étudiante, née à Pec (Kosovo) le 28 avril 1992, demeurant à L-8507 Redange-sur-Attert, 6, Bockeberg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "BINFIELD s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rollingen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété ainsi que l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur d'immeubles bâtis ou non-bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ce tant pour son compte propre que pour compte de tiers.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra généralement accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation

toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Asmir HODZIC, préqualifié,	
cinquante parts sociales	50
2) Madame Amela ADROVIC, préqualifiée,	
cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Amela ADROVIC, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Asmir HODZIC, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présumée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HODZIC, ADROVIC, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (singé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119934/137.

(150129060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.479.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 22 mai 2015

Pour autant que l'associé unique renouvelle leur mandat de Gérant, le Conseil de Gérance décide de réélire Monsieur Marc Decorte, Président du Conseil de Gérance, et Monsieur Leonardo Menei, Gérant en charge de la gestion journalière, pour un terme d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2015

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats de Gérants de Messieurs Marc DECORTE, Leonardo MENEI, Patrick DEBAERE, Laurence MACORS, Christian BILLON et Constant WAGNER pour un terme d'un an, s'achevant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

L'Assemblée générale autorise le Conseil de Gérance à confier à Monsieur Leonardo MENEI, Gérant, résidant 1, Sauer-gaass à L-6660 Born, la gestion journalière de la Société pour un terme d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

L'Assemblée générale décide de renouveler, pour un terme d'un an, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016, le mandat du Réviseur d'entreprises agréé, la Société Coopérative PricewaterhouseCoopers Luxembourg, dont le siège est situé à L-1014 Luxembourg, Route d'Esch 400, B.P. 1443.

Marc Decorte

Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015118482/23.

(150126420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MLC Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.716.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 10 juillet 2015 à Hagen

L'Administrateur Unique de la société anonyme MLC Invest S.A. a pris la résolution suivante:

1. Il a pris acte du transfert du siège social du Commissaire aux comptes, la société THE CLOVER, de Rue Haute, 8 à L-4963 Clémancy, à l'adresse suivante:

Rue d'Arlon, 6
8399 L-Windhof

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015119471/14.

(150128129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Johnson Controls Luxembourg Corporate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.498.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on second day of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hoover Universal, Inc., a Michigan, United-States corporation, - State File No. 098-069, filed with the Michigan Department of Licensing and Regulatory Affairs Bureau of Commercial Services., having its registered office at 49200 Halyard Dr., P.O. Box 8010, Plymouth, Michigan, 48170 United States;

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee professionally residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") whose name is Johnson Controls Luxembourg Corporate Holdings S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares (parts sociales).

5.1 Share Capital - share premium - reserves

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) divided into eighteen thousand (18,000) ordinary shares (parts sociales ordinaires) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium may remain reserved and attached to the shares (parts sociales) of the shareholder who has contributed it and be reserved to this relevant shareholder in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may repurchase its shares (parts sociales) provided that there are sufficient available reserves to that effect. For the avoidance of doubt, the repurchased shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority.

5.6 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance), composed of manager(s) of the category A and of manager(s) of the category B. The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signatures of a manager of the category A and a manager of the category B or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8. of these Articles.

6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of March at 2 pm.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on September 30, 2016 (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.4 The sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

Art. 12. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares (parts sociales)	Subscribed amount	% of share capital
Hoover Universal, Inc., prenamed	18,000	USD 18,000	100%
TOTAL	18,000	USD 18,000	100%

All the shares (parts sociales) have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The following persons are appointed as category A managers (gérants de catégorie A) of the Company with effect as from the date hereof and for an indeterminate duration:

- Mr. Brian Stief, born on 16 July 1956, in Iowa, USA, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 United States of America; and

- Mr. Brian Cadwallader, born on 18 February 1959 in Ohio, USA, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 United States of America.

and

The following persons are appointed as category B managers (gérants de catégorie B) of the Company with effect as from the date hereof and for an indeterminate duration:

- Mr. Jeroen Proost, born on 11 May 1981, in Turnhout, Belgium, with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg; and

- Mr. Dirk Timmermans, born on 20 October 1975 in Genk, Belgium, with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

Consequently, the board of managers (conseil de gérance) of the Company is composed as follows:

- Mr. Brian Stief, category A manager (gérant de catégorie A);

- Mr. Brian Cadwallader, category A manager (gérant de catégorie A);

- Mr. Jeroen Proost, category B manager (gérant de catégorie B); and

- Mr. Dirk Timmermans, category B manager (gérant de catégorie B).

2. The registered office of the Company shall be established at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person (s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le deuxième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Hoover Universal, Inc., a Michigan, une société américaine, - State File No. 098-069, enregistrée auprès du "Michigan Department of Licensing and Regulatory Affairs Bureau of Commercial Services", ayant son siège social au 49200 Halyard Dr., P.O. Box 8010, Plymouth, Michigan, 48170 Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Johnson Controls Luxembourg Corporate Holdings S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société

ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Parts sociales.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à dix huit mille Dollars Américains (USD 18.000,-) divisé en dix huit mille (18.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission peut rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et être réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-proprétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet. Pour lever toute ambiguïté, les parts sociales rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité.

5.6 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gestion, composée de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gestion peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gestion.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gestion.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gestion peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gestion et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gestion peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gestion. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou email au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gestion. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gestion ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gestion. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.

6.4.4 Les décisions du conseil de gestion seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gestion de la Société.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gestion. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de mars à 14h.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 30 septembre 2016 (toutes dates incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de (s) l'associé(s) concerné(s).

Art. 12. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'associé fondateur représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales ordinaires	Montant souscrit	% du capital social
Hoover Universal, Inc., prénommé	18.000	USD 18.000,-	100%
TOTAL	18.000	USD 18.000,-	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de dix huit mille Dollars Américains (USD 18.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Résolution de l'associé unique

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

- M Brian Stief, né 16 juillet 1956, en Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, et

- M. Brian Cadwallader, né le 18 février 1959, en Ohio, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis.

et

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, avec adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg:

- M. Dirk Timmermans, né le 20 Octobre 1975 à Gent, Belgique, avec adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Brian Stief, gérant de catégorie A;
- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B; et
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015120325/564.

(150129411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

**AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AMP Capital Investors (Angel Trains UK No.3) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.824.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140,473,

being the sole shareholder of AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 3) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197,824, incorporated on 9 June 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). No other amendments have been made since.

Hereby duly represented by Mrs. Khadigea Klingele, Senior Legal Counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 24 June 2015.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxy holder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 3) S.à r.l." to "AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux) S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the above resolution, the article 1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows (version in English):

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux) S.à r.l.", which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin

Par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A COMPARU:

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No.2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.473,

en sa qualité d'associé unique d'AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.824, constituée le 9 juin 2015 en vertu d'un acte notarié du notaire prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Ici représentée par Madame Khadigea KLINGELE juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l. est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société «AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 3) S.à r.l.» AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux) S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante (version en français):

« **Art. 1^{er}.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux) S.à r.l.» qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 juin 2015. GAC/2015/5490. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118852/93.

(150128914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 20.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Marius Penninks

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015118623/12.

(150127221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de RENAULT RETAIL GROUP LUXEMBOURG S.A., tenue extraordinairement le 8 janvier 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 02/12/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par co-optation de Monsieur Len Curran, *né le 20 mars 1959 à Glasgow, Ecosse (Royaume-Uni), demeurant 34 avenue Charles Floquet, F-75007 Paris (France) (*rajouté sur l'extrait), en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Olivier Génereux, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Len Curran viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

- L'Assemblée,

* décide de renouveler les mandats de Messieurs Damien Gignoux et Frédéric Maillard, Administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de *2 ans (* rajouté sur l'extrait), qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016; le mandat d'Administrateur-délégué exercé par Monsieur Frédéric Maillard est également renouvelé pour une nouvelle durée de *2 ans (* rajouté sur l'extrait), prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016;

* prend acte du changement de dénomination du Réviseur d'entreprises agréé nommé: DELOITTE S.A. a pris la dénomination DELOITTE Audit, société à responsabilité limitée, suite à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire notariée du 30/11/2011 par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage;

* décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle durée de 1 année, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015118457/28.

(150127399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.
